

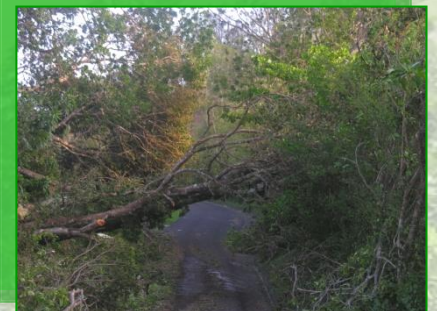
D I C R I M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



VILLE DES TROIS-ILETS

*A conserver
à
portée de main*



Sommaire

Le Mot du maire	2
Les risques naturels	3
Les aléas sur la commune	4
L'alerte à la population	5
Les consignes de sécurité générales	6
Le risque Tempête	7
Le risque Tremblement de terre	9
Le risque Mouvement de terrain	10
Le risque Inondation	11
Le risque Tsunami	12
L'Elévation du niveau de la mer	13
Le risque Feu de forêt	14
Le risque Transport de matières dangereuses	15
Le risque sanitaire, Epizooties	16
Extrait du Plan de prévention des risques(PPR)	17
Numéros utiles	18

Le mot du Maire



En raison de sa situation géographique et géologique, la Martinique est exposée à de nombreux phénomènes naturels dangereux, tels les cyclones, les tremblements de terre, glissements de terrain, coulées de boue et autres tsunamis ...

Il nous appartient par ailleurs de nous prémunir des risques technologiques d'origine industrielle ainsi que de ceux liés au transport de matières dangereuses.

Au titre de son pouvoir de police, le maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de ses administrés par tous les moyens disponibles, à charge pour eux d'appliquer les consignes de sécurité qui leur auront été communiquées au préalable.

L'ouragan « Dean » et le séisme de novembre 2007 nous ont démontré que des progrès restent encore à accomplir afin de bien connaître les conduites à tenir en fonction des situations.

Il était donc urgent de réagir !

La mise en œuvre d'une démarche d'information préventive de la population se rapportant aux risques auxquels elle est exposée s'avère fondamentale.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) constitue un élément essentiel de ce dispositif de sensibilisation.

Notre sécurité est d'abord notre affaire !

Ce document d'information est destiné à y contribuer. Je souhaite qu'il en soit un auxiliaire précieux et je vous invite à le consulter, le conserver, en vous imprégnant de ses préconisations afin que chacun d'entre nous soit acteur de sa sécurité et de celle de notre communauté.

Arnaud RENE-CORAIL



Les risques naturels

Des phénomènes naturels tels que les séismes, les cyclones ou les glissements de terrains sont des aléas naturels.

Ils deviennent des risques s'ils peuvent avoir des conséquences sur les sociétés humaines et sur leurs œuvres. Dans cette notion de risque, il faut donc notamment prendre en considération les densités de population mais également leurs degrés d'organisation.

Par exemple, un phénomène naturel peut demeurer un aléa quand il se produit dans une zone déserte, mais il deviendra un risque s'il se produit dans une zone habitée. Dans ce dernier cas la zone habitée est appelée « enjeu ».

Un risque est donc la conjonction d'un aléa et d'un enjeu.

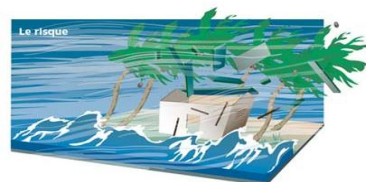
On distingue également les aléas (par exemple les secousses sismiques) et leurs effets induits (glissements de terrains postérieurs au séisme par exemple).



L'aléa



L'enjeu



Le risque



Les aléas sur la commune



Tempête

Une grande partie du littoral est exposé au déferlement de la houle. Les zones inondables, par les effets de la marée de tempête, peuvent être étendues à certains endroits.



Tremblement de terre

La commune, comme l'intégralité de la Martinique, est située dans une zone de forte sismicité (zone III – niveau le plus élevé du zonage sismique français). Sur le territoire communal, certains facteurs (zone de crête, rebord de mornes, mais aussi la présence de faille active) sont susceptibles d'accroître les conséquences sismiques.



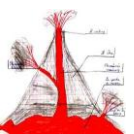
Mouvements de terrain

La commune est fortement concernée par les mouvements de terrain qui peuvent être de différentes natures : glissements de terrains, coulées, chutes de blocs et éboulements.



Inondations

De nombreuses zones sont soumises à l'aléa « inondation » surtout aux abords des cours d'eau et des rivages.



Volcan

L'aléa volcanique est quasi inexistant pour la commune. En effet, elle se situe loin des zones potentiellement exposées aux risques liés à une éruption de la Montagne Pelée, seul volcan actif du territoire martiniquais.



Tsunami

En raison de sa situation géographique, la commune peut être concernée par l'aléa tsunami. Ce phénomène se caractérise par un déplacement d'une grande quantité d'eau qui peut atteindre 600 à 850 km/h. Il peut être généré par des éruptions volcaniques sous-marines, des séismes, des glissements de terrain sous-marins ou des affaissements de falaises côtières. Les trains de vagues dévastateurs qui en découlent peuvent être espacés de quelques minutes à 6 heures, ce qui ajoute à la dangerosité du phénomène.



Feu de forêt

Ce risque peut être considéré comme faible sur le territoire de la commune, mais il est utile de connaître les consignes de sécurité s'y rapportant.



Transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.



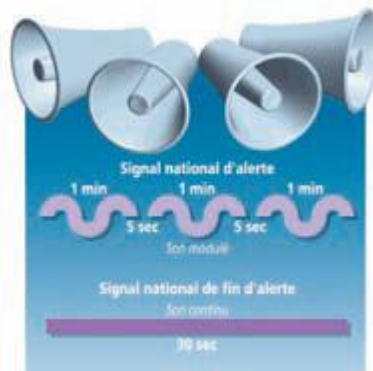
Alerte de la population

L'alerte

En général, l'objectif de l'alerte est de mettre la population à l'abri, dans un lieu sûr, dans l'attente d'informations complémentaires qui lui seront données par la suite.

L'alerte doit permettre aux administrés d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant. Toutefois, le caractère imprévisible de certains phénomènes tels que le tremblement de terre rend pratiquement impossible sa diffusion préalable.

Le signal national d'alerte (ou sirène)
(Décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005)



Le signal national d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute. Il a pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio. Il peut être diffusé, soit par les équipements en place, soit à partir de véhicules sonorisés.

Le signal de fin d'alerte est un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Les messages d'alerte

Ce sont des messages diffusés soit par des hauts parleurs depuis des véhicules de la mairie (ensembles mobiles d'alerte), soit par le réseau téléphonique, soit par les médias.



Les consignes de sécurité générale

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Cependant, si dans la majorité des cas ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques. C'est le cas, par exemple, de la mise à l'abri : le confinement est nécessaire en cas d'accident chimique, et l'évacuation en cas de brusque montée des eaux ou de raz de marée.

Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- Radio portable avec piles ou équivalent
- Lampe de poche ;
- Réserve d'aliments non périssables ;
- Eau potable (bouteille) ;
- Papiers personnels ou copie sur cd ou clé USB
- Médicaments urgents ;
- Couvertures ; vêtements de rechange ;



S'informer en mairie :

- Des risques encourus ;
- Des consignes de sauvegarde ;
- Du signal d'alerte ;
- Des plans particuliers d'intervention (PPI).

Organiser :

- Créer des groupes avec un responsable ;
- Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations :

- Y participer ou les suivre ;
- En tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

- Évacuer ou se mettre à l'abri en fonction de la nature du risque.
- S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par RCI, RFO ou une autre radio locale.
- Informer le groupe dont on est responsable.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (le personnel et les secours s'occupent d'eux).

APRÈS

- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Évaluer :
 - Les dégâts;
 - Les points dangereux et s'en éloigner.



Tempête

Les consignes individuelles de sécurité

En cas d'alerte cyclonique, cinq niveaux de vigilance d'alerte sont prévus :

Le Niveau de vigilance « JAUNE » : SOYEZ ATTENTIF

- Tenez-vous informé en consultant régulièrement le site de Météo France,
- Vérifiez la présence de réserves nécessaires (alimentation, eaux, bougies, piles ...),
- Vérifiez l'état de votre poste radio à pile,
- Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau,
- Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.

Le Niveau de vigilance « ORANGE » : PRÉPAREZ-VOUS

- Prenez connaissance des bulletins météo et des consignes de comportement (internet, kiosque, radio, TV ...),
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets ...),
- Mettez hors eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou par une mise à l'abri,
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles ...),
- Effectuez les derniers achats pour avoir une autonomie de quelques jours,
- Faites le plein de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations services),
- Attention aux denrées stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure d'électricité),
- Protégez vos documents personnels (papiers d'identité, factures, certificats de garantie ...),
- Munissez-vous d'argent liquide pour pouvoir acheter des produits de première nécessité.

Le Niveau de vigilance « ROUGE » : PROTÉGEZ-VOUS

- Restez informés des conditions météo observées et prévues et respectez les consignes de comportement (Internet, kiosque, radio, TV ...),
- Facilitez le travail des municipalités en obéissant aux consignes qui sont données,
- Si possible, rejoignez vos habitations ou les abris prévus pour votre protection,
- Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement (à pied ou en véhicule),
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles ...),
- Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectile,
- Protégez toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues,
- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison,
- Préparez la pièce la plus sûre pour vous accueillir durant le passage du phénomène,
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie).

Le Niveau de vigilance « VIOLET » : CONFINEZ-VOUS

- Restez informés des conditions météo observées et prévues
- Respectez les consignes de comportement (Internet, kiosque, radio, TV ...),
- Ne circulez pas à l'extérieur (à pied ou en véhicule) sous peine de poursuites,
- Préparez la consolidation des portes intérieures,
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- Eloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture,
- Réfugiez-vous si nécessaire dans la pièce la plus sûre de votre habitation,
- Préparez-vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable,
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas,
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

Le Niveau de vigilance « GRIS » : RESTEZ PRUDENTS

- Evitez de sortir de chez vous et d'effectuer des déplacements inutiles,
- Ne gênez pas les équipes de secours,
- N'encombrez pas inutilement les réseaux téléphoniques,
- Eloignez-vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et des pentes abruptes,
- Assistez vos voisins, en cas de besoin, ou de blessure et prévenez les secours,
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques,
- Dégagez les alentours de chez vous et débroyez les abords,
- Ne touchez pas aux fils électriques, téléphoniques et autres câbles tombés à terre,
- Si vous devez impérativement employer votre véhicule, conduisez avec la plus extrême prudence,
- Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés,
- Vérifiez vos aliments conservés dans les congélateurs avant leur consommation,
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer,
- Continuez à écouter les informations sur les médias

Avant et pendant le passage	
JAUNE	Soyez attentifs
ORANGE	Préparez-vous
ROUGE	Protégez-vous
VIOLET	Confinez-vous
Après le passage	
GRIS	Restez prudents





Tremblement de terre

Les consignes individuelles de sécurité

En cas de séisme :

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de regroupement familial.

PENDANT

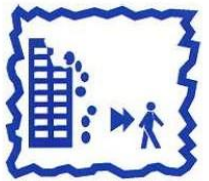
- Rester où l'on est :
 - À l'intérieur : se mettre près d'un mur solide, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...);
 - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).
- N'allez pas chercher les enfants à l'école ; le personnel et les secours s'occupent d'eux.



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Évacuez le bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux





Mouvement de terrain

Les consignes individuelles de sécurité

☞ En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

☞ Encas d'effondrement du sol :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- A l'intérieur :
 - Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- A l'extérieur :
 - S'éloigner de la zone dangereuse.
 - Respecter les consignes des autorités.
 - Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.





Inondation

Les consignes individuelles de sécurité

En cas d'inondation :

AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté,
- Simuler annuellement.

Et de façon plus spécifique :

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : papiers personnels, factures et autres, album de photos, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Amarrer les cuves, réservoirs, ... ,
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

- Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus,
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Et de façon plus spécifique

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRÈS

- Respecter les consignes,
- Informer les autorités de tout danger,
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, attendez la fin de la crue.

Et de façon plus spécifique

- Aérer,
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas :
Libérez les lignes pour les secours



Fermez la porte, les aérations



Écoutez la radio
pour connaître les consignes à suivre



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux





Tsunami

Les consignes individuelles de sécurité

Le **tsunami** est constitué de vagues de haute amplitude.

Pour les Antilles françaises, les mécanismes de génération de tsunamis sont de trois ordres :

- Activité sismique
- Glissements de terrains sous-marins et affaissements de falaises côtières
- Activité volcanique



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Le risque sur la commune :

Il existe trois niveaux de menaces connues dans l'arc antillais :

- Séisme de subduction de forte intensité
- Effondrement du flanc de la « Cumbre Vieja » (volcan des îles Canaries)
- Eruption du « Kick'm Jenny », volcan sous-marin des Grenadines



Ecoutez les consignes par haut parleur ou le SNA

En temps normal

- Consulter et prendre en compte le plan de prévention des risques (PPR)
- Etre à l'écoute des signaux d'alerte de la mairie : sirène, téléphone portables, médias, radio ...
- Identifier et prévoir l'itinéraire qui permettra de se mettre à l'abri le plus rapidement,
- Près des côtes, être attentif à tout retrait important et anormal de la mer, signe annonciateur de l'arrivée imminente d'un tsunami,
- En cas de tremblement de terre, s'éloigner du rivage et aller vers les hauteurs,
- Eviter de prendre sa voiture afin de ne pas créer d'embouteillage,



Fuyez immédiatement

Au moment de l'alerte

- Se réfugier très rapidement sur les hauteurs les plus proches, par les voies les plus directes,
- Se tenir à l'écoute des messages des autorités,
- Rester vigilant car plusieurs vagues peuvent frapper les côtes à plusieurs minutes d'intervalle.

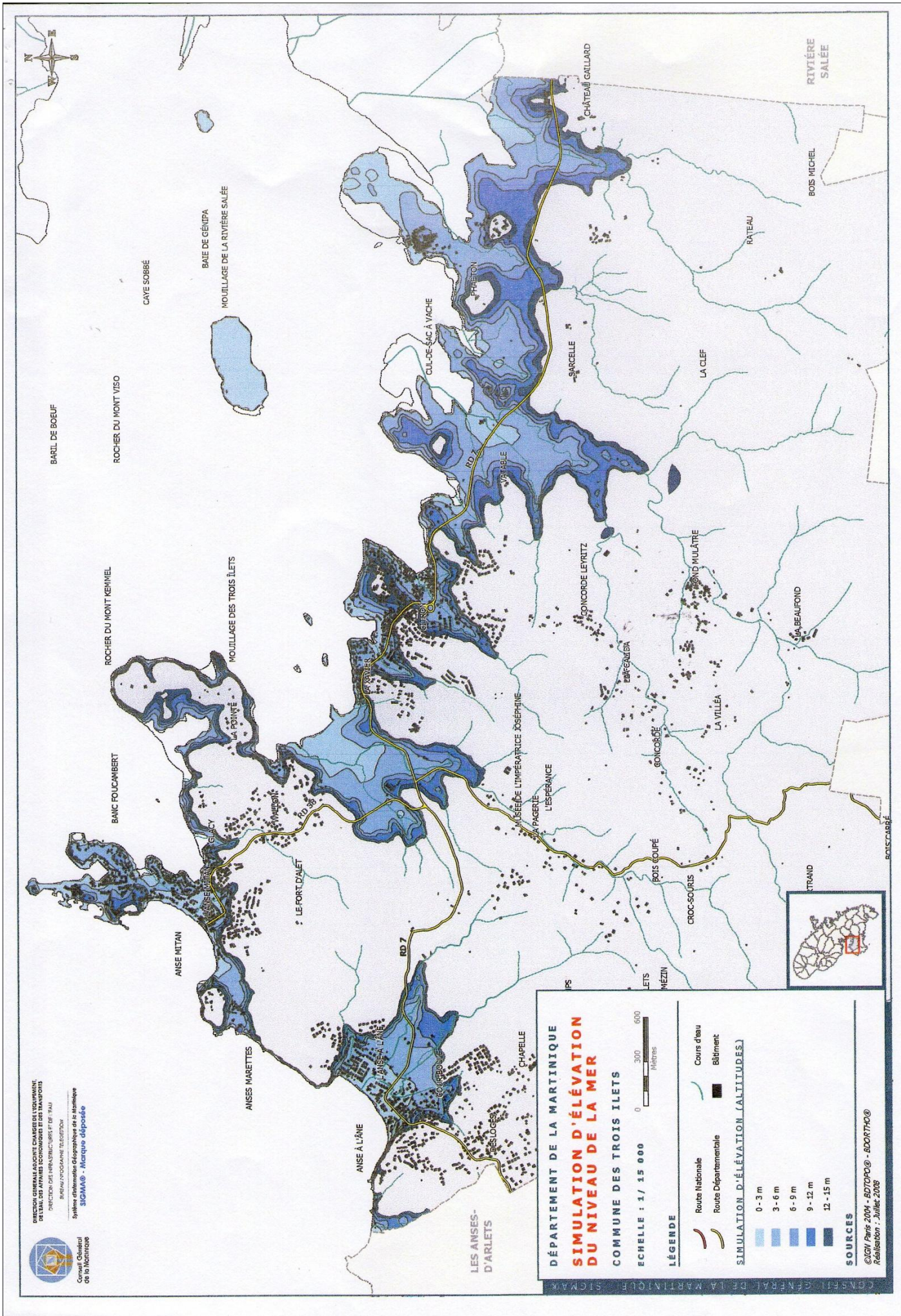
Après le tsunami

- Regagner les lieux sécurisés prévus par la mairie et les autorités,
- Se tenir informé de l'évolution de la situation,
- Attendre l'ordre des autorités avant de regagner son domicile,
- Evaluer les dégâts et informer la mairie,
- Porter aide et assistance à la population dans la mesure de ses possibilités,
- S'assurer de la bonne qualité de l'eau et des aliments avant de les consommer.



Gagnez un point en hauteur







Feu de forêt

Les consignes individuelles de sécurité

Les *feux de forêt* sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sans contrôle, dans l'espace (surface minimale de 1ha et largeur de 25m au moins) et dans le temps, au sein des formations végétales. Les risques d'incendie sont fonction de la nature de la végétation mais surtout des conditions climatiques.

Les feux peuvent concerner plusieurs strates de la structure de la forêt, depuis le sol jusqu'aux arbres. La vitesse de progression du feu est :

- lente dans le sol,
- moyenne ou rapide en surface,
- nettement plus élevée au niveau des cimes des arbres.

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les différents abris,
- Débroussailler régulièrement,
- Prévoir les moyens de lutte contre le feu,
- Vérifier l'état des fermetures : portes, volets et toitures.



Bouchez toutes les arrivées d'air

PENDANT

- Témoin d'un départ de feu, informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible,
- A la maison, fermer et arroser les volets, portes et fenêtres,
- Calfeutrer les aérations avec du linge humide,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent,
- Surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- A pieds, rechercher un écran (rocher, mur, ...),
- Attaquer le feu si possible.



S'éloigner dos au vent

APRÈS

- Se tenir informé,
- Eteindre les foyers résiduels.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre





Transport de matières dangereuses

Les consignes individuelles de sécurité

Les principaux dangers liés au TDM sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux (risques d'intoxication, risques pour l'environnement du fait de la pollution du sol et de l'eau).

CONSIGNES A LA POPULATION

EN TEMPS NORMAL : S'INFORMER

Connaître le risque, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement.



Enfermez-vous dans un bâtiment

PENDANT : ALERTER ET SE PROTEGER

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18, police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre,
- Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité,
- Ne pas fumer,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; s'éloigner,
- Si un nuage toxique vient vers vous :
 - fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
 - se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou
 - quitter rapidement la zone (éloignement),
 - se laver en cas d'irritation et si possible se changer.



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Si vous entendez la sirène :

- Se confiner,
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées ...)
- Arrêter la ventilation,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Ne pas fumer,
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
- Ne pas téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

APRÈS

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérer le local.



Ni flamme, Ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours





Risques sanitaires épizooties

Fièvre aphteuse, peste aviaire, peste porcine

En cas d'observation de mortalité importante dans un élevage

Informez immédiatement la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de la Martinique

Tél. : 0596.71.20.40

E-mail : [daf972 @ agriculture.gouv.fr](mailto:daf972@agriculture.gouv.fr)

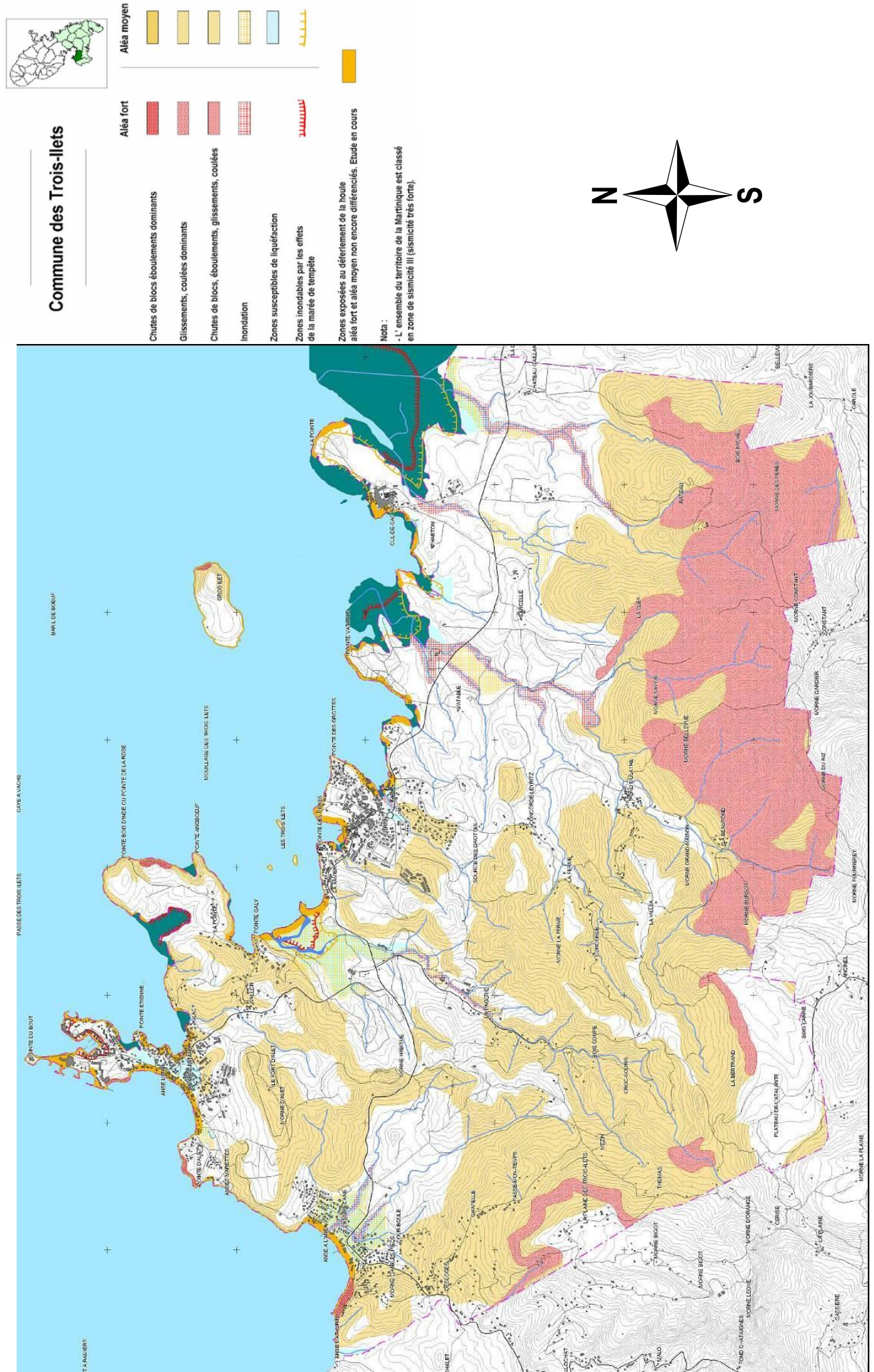
- * Ecouter la radio,
- * Respecter les consignes.

Vaccination

- * Suivre le plan de vaccination d'urgence qui sera mis en place.



Plan de Prévention des Risques (PPR) des Trois-Ilets





Numéros utiles



Mairie
05 96 68 31 11



Police Municipale
05 96 68 32 19



Gendarmerie Nationale
17
05 96 68 74 75 – 05 96 68 31 06



Centre de secours de Rivière-Salée
05 96 68 03 18
18



Samu
15 ou 112



Pompiers
18



Météo France
08 92 68 08 08
www.meteo.gp



Stations de radio
* RFO : 92.00
* RCI : 98.7



Préfecture – Protection Civile : 05 96 39 36 00
www.martinique.pref.gouv.fr



Notes personnelles